



Validité d'un abonnement internet incomplet

Par **gael36ans_old**, le **27/11/2007 à 11:01**

j'ai récemment résilié mon abonnement internet à free, ces derniers n'ayant pas remplis leur part du contrat en ne m'ayant jamais offert la totalité du service promis (internet et téléphone illimités + bouquet de chaînes de télé numérique), la réception télé étant impossible étant donné ma localisation géographique; cependant, ils ne m'en ont jamais informé, ni avant accord, ni après (contrat fait par téléphone), ni ne s'en sont justifiés en aucune manière. A ce jour, ils me réclament 60 euros par simple courrier, alors que je n'ai reçu aucune facture et alors qu'ils ont prélevé le dernier mois d'abonnement, juste avant que je n'annule l'autorisation de prélèvement automatique. dois-je payer ? puis-je leur réclamer moi-même un dédommagement ?